



Pour une indemnisation de cambriolage

Par **patounette**, le **23/09/2008** à **19:09**

bonjour

J'ai été victime d'un cambriolage le 23 avril 2008 et ma compagnie d'assurance m'a fait venir un expert qui a évalué les dommages ensuite la secrétaire de ce dernier m'a dit que l'assurance devait m'indemniser.

Mais lorsque j'appelle mon assurance depuis maintenant plus de deux semaines on me reponds que quelqu'un verifie mes factures.

J'aurais en fait simplement voulu savoir si c'est possible et si l'interet de m'envoyer un expert ne servait pas justement à ça.

En vous remerciant d'avance de votre réponse qui pourra peut etre m'eclairer.

Par **jeetendra**, le **24/09/2008** à **09:37**

bonjour, patience vous allez etre indemnisé, l'huissier a évalué et constaté votre préjudice, l'assureur se charge de vous indemniser, cordialement